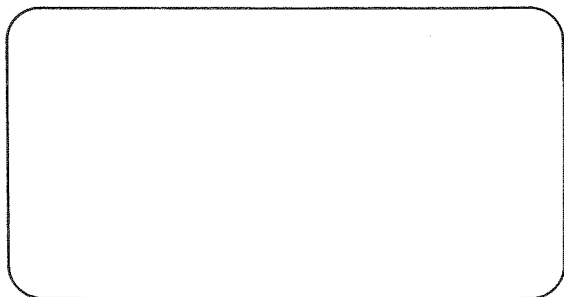




QUID NOVI ?
NOTRE AMI

Journal



*Editeur responsable: M. FRAITURE
32, rue Capronnier, 1030 Bruxelles*

Sommaire

---	EDITORIAL	3
---	LES NOUVELLES	3
---	POEME	7
---	C.F.L.S.	8
---	VOLET SOCIAL	9
---	VOIR ET CONQUIRE	15
---	TELEPHONE	16
---	EXTRAITS DE PRESSE	18
---	INFORMATIONS	20
---	RUBRIQUE SPORTIVE	21
---	VOYAGE AUX U.S.A.	23
---	L'HERITAGE DES SOURDS	24
---	AGENDA	29
---	CENTRES INFO-SOURDS	35

Editorial

Nous voici à la rentrée ! C'est la reprise des activités restées en suspens pendant les vacances et le Comité de Rédaction espère que vous en avez pleinement profité.

Qu'est-il arrivé pendant le mois d'août ? Eh bien, une belle publicité, dont beaucoup de sourds n'en reviennent pas encore, a paru en première page du Journal "La Lanterne" du 24/08/84 : ..." La mention "sourd-muet" est interdite sur les cartes d'identité.

Cet article est tiré d'une circulaire publiée au Moniteur par le Ministre de l'Intérieur, qui rappelle aux autorités communales que selon l'article..., il est interdit de ...

Si certaines communes ignorent ce règlement, comment le sourd, lui, peut-il le savoir ? Il est seulement content de pouvoir faire comprendre, s'il a des problèmes de communication, qu'il est tout simplement sourd et non idiot comme parfois on le croit de prime abord, et puis, cela pourrait l'aider en cas d'accident par exemple.

Je trouve malheureux cette publicité néfaste qui risque de faire croire que tous les sourds jonglent avec les lois ou pis encore.

Et vous, chers Lecteurs et Lectrices, qu'en pensez-vous ? Cela m'intéresserait beaucoup de le savoir.

Martine

Les nouvelles

A propos de :

"REFLEXIONS SUR DES PENSEES COURANTES"
(Info-Sourds Journal n°2 et 3)

Message reçu Monsieur Pfund ! J'ai été ravie de recevoir une réaction telle la vôtre... Elle ne manque pas de piquant et, j'en suis sûre, a permis d'apporter quelque nuance dans la réflexion que j'avais proposée. Merci !

Brigitte FRANCOIS

LE NOMBRE DE PERSONNES ATTEINTES DE SURDITE D'ORIGINE PROFESSIONNELLE a augmenté, selon l'Institut National de statistiques, moins rapidement ces dernières années.

On compte néanmoins en Belgique 5.359 personnes atteintes, suite à l'exercice de leur profession, de surdité totale ou partielle de manière irréversible. Des spécialistes affirment qu'il existe un lien entre la prévention et le ralentissement de l'augmentation de la surdité professionnelle.

Du reste, ces dernières années, la vente des bouchons d'oreille et des casques anti-bruit a sensiblement augmenté en Belgique.

Bilsom, société suédoise spécialisée dans la protection contre le bruit, considère qu'un tiers des travailleurs souffrent de surdité totale ou partielle en Europe. Suivant une étude qu'elle a effectuée, les bouchons d'oreilles sont aussi efficaces qu'un casque antibruit, pour certaines fréquences sonores. Et la Belgique est le pays de la C.E.E. où la vente de bouchons d'oreilles augmente le plus rapidement.

Extrait du Journal "Le Soir" du 8/06/84

Que c'est réconfortant ...

Encore un peu, et ce seront les entendants qui se retrouveront en minorité....

L'A.P.E.D.A.F. et le GALLAUDET COLLEGE

Le mercredi 27 juin dernier, l'A.P.E.D.A.F. a organisé une "Porte ouverte sur le Gallaudet Collège" (Université pour sourds à Washington et la seule du monde) avec la participation de Nathalie WATELET et Bernard le MAIRE.

Après le film-vidéo, Nathalie et Bernard (étudiante et ancien étudiant de ce Collège) ont répondu aux nombreuses questions qui leur étaient posées et qui nous ont éclairés sur ce qu'est la vie en Amérique.

Je retiens surtout qu'au point de vue du niveau intellectuel, la Belgique n'est certainement pas en retard, mais l'est au niveau des organisations sociales et surtout sur les lois en faveur des sourds.

Par dessus tout, je retiens que là-bas, les entendants qui sont proches des sourds, soit par des liens familiaux soit par leur profession, se mettent à parler avec les mains dès qu'un sourd se joint à eux; de cette façon, le sourd ne se sent nullement oublié ni ne s'imagine qu'on parle de lui. C'est très important pour les relations entendants/sourds.

J'espère bien que, dans un avenir pas trop lointain, cela deviendra également une habitude dans notre pays.

Bravo à l'A.P.E.D.A.F. pour cette initiative très intéressante.

Martine

CHARBONNAGE DE BLEGNY - TREMBLEUR

AMICALE SILENCIEUSE BORAINNE
le 21 juillet 1984.

ASSOCIATION DES SOURDS & MALENTENDANTS
DU TOURNAISIS
le 11 août 1984.

Nous avons organisé un beau voyage dans la province de Liège (Blegny-Trembleur) "visite d'un charbonnage".

Sur place, plusieurs guides, d'anciens mineurs, et un interprète accompagnaient chaque groupe et ont permis ainsi de mieux comprendre l'histoire de la mine.

Nous sommes descendus en "cage" jusqu'à 60 mètres sous terre et avons parcouru, pendant 2 heures, le site archéologique de la mine.

Les visiteurs ont reçu un équipement complet avec casque.

Le guide expliqua très bien les différentes phases de l'extraction du charbon. Avant la visite on a pu également assister à un spectacle audio-visuel "La Journée d'un Mineur".

Et puis, de Blégny-Trembleur à Mortroux, en train touristique, nous avons visité les musées de la Roue, de la Vie Régionale et du Fromage de "Herve" et le tunnel vicinal de la Bervrinne à Mortroux : 11 km aller-retour.

Toute le monde a été enchanté de ce voyage à Liège et chacun s'est promis de ne pas manquer une telle excursion à l'avenir.

En bref, c'était une réussite et un encouragement pour l'année prochaine. Merci à vous tous.

INFO-SOURDS HAINAUT

Danièle PERZYNA
Animatrice Sourde

— — — — —

L'AMICALE DES SOURDS-MUETS DU TOURNAISIS fête cette année ses 35 ans d'existence.

Elle a voulu marquer cette année d'une pierre blanche.

C'est pourquoi elle organisé le 25 août dernier son banquet annuel, avec plus de faste qu'habituellement et a fêté, particulièrement, les personnes qui étaient présentes lors de la création de l'Amicale.

D'autre part, les responsables de l'Amicale ont décidé de faire une A.S.B.L. dénommée : ASSOCIATION DES SOURDS ET MALENTENDANTS DU TOURNAISIS.

Ils pourront ainsi créer plusieurs sections au sein de l'Association, par exemple :

- l'Amicale
- les 3 x 20 ans
- les jeunes
- associations sportives.

Ils espèrent pouvoir, de cette manière, élargir leurs activités et contacter plus de monde.

Le Comité

Poème

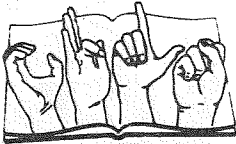
Madame le MAIRE [A.P.E.D.A.F.] nous a envoyé ce très beau poème.

"Il a été crit par le papa d'un jeune sourd" nous dit-elle. Ce papa a imaginié ce monologue du jeune adulte sourd qui découvre que son amie entendante vient de lui dire "Je t'aime".

"Redis moi lentement le mot qui,
de ta bouche,
vient de s'envoler, vif et fragile
comme l'oiseau-mouche !
Resculpte moi doucement le dessin
de tes lèvres
et je reconnaîtrai l'oiseau de feu
qui, un trop court instant, brûla
tes lèvres.
Tourne donc au ralenti le film muet
de l'oiseau-mot
si vite envolé, si vite mort pour moi,
vite, redis le lentement...
Je suis pressé de l'entendre par tes yeux,
car j'ai pu deviner, à la lumière de tes
yeux,
la musique de ton visage,
et au frémissement des ailes du nez,
j'ai su qu'il te venait du coeur !
Et puis, tes mains tendues et retenues,
ce doux charme de sève fragile qui écoute,
et attend de se tendre, et s'apprend d'être
tendre,
n'est-il pas lui aussi le messenger ?

H.M.

auteur : père d'un enfant sourd.



Commission Francophone du Langage des Sourds

Si vous aimez la langue des signes et
désirez la faire connaître aux autres

La Commission Francophone du Langage des Sourds
cherche des candidats professeurs en L.S.F.B.
(Langue des Signes Française de Belgique) ou en
Français Signé.

Formation assurée par les soins de la Commission.

Conditions :

- être sourd(e) et avoir une connaissance
suffisante en langue des signes
- avoir une bonne connaissance du français
- disposer de quelques heures de libres par
semaines.

Ecrire avec curriculum-vitae au siège de la

C. F. L. S.
Avenue Charles Thielemans 58
1150 BRUXELLES

UN BEL EXEMPLE ...

En décembre 1981, elle participa à une émission
télévisée consacrée aux sourds.

"Comment, à votre avis, ces handicapés ressentent-ils leur infirmité ?" lui demanda-t-on.

Avec une simplicité désarmante, elle répondit
en langage par signes, discipline qu'à l'insu de
tous, et même de son entourage immédiat, elle étu-
diait chaque semaine avec un professeur.

Lettres, cartes postales et télégrammes de té-
léspectateurs enchantés affluèrent au palais.

Une petite fille de dix ans expliquait que ses parents, tout deux sourds, employaient le langage par signes mais qu'elle-même se sentait gênée de l'utiliser hors de chez elle. "Grâce à Vous, écrivait-elle, je n'ai plus honte."

Extrait d'un article de Selection du Reader's Digest consacrée à la Reine Silvia de Suède.
(Mai 1984)

Volet social

L'accès aux réglementations concernant le statut social des handicapés n'est pas chose aisée pour les personnes qui, à quel que titre que ce soit, sont concernées par la question.

Aussi, profitant du support offert par ce Journal, nous lançons le projet suivant : constituer un fichier des réalisations qui contiennent des informations quant au statut social, aux politiques communales pour les handicapés, aux adresses utiles aux handicapés.

Afin d'enclancher le mouvement, nous donnons quelques titres répartis en trois groupes :

1. législation sociale
2. droits des handicapés
3. adresses utiles aux handicapés.

Deux remarques préliminaires :

- les réalisations renseignées concernent prioritairement les handicapés.

Nous ne tenons pas compte d'autres sources qui, quoique donnant des informations, intègrent des matières plus nombreuses, par exemple : le Bottin Social, Le Sport à Bruxelles (Commission Française de la Culture).

- pour ce premier essai, nous n'avons renseigné que des réalisations originaires de Bruxelles.

Si vous utilisez, connaissez d'autres ouvrages et si vous êtes intéressés par la réalisation de ce fichier, contactez l'INFO-SOURDS de Bruxelles. Merci d'avance.

I. - LEGISLATION

Les réalisations mentionnées dans cette première partie regroupent celles qui donnent une version complète des textes des lois, arrêtés royaux et ministériels concernant les handicapés.

A. Les codes : matières sociales

Cette solution est reprise pour information car elle implique l'achat d'un ouvrage dont le contenu dépasse le cadre de la législation pour handicapés et dont le prix est élevé.

Nous donnons quand même les coordonnées des trois principales maisons éditant des codes :

- Etablissements BRUYLANT
Rue de la Régence 67
1000 BRUXELLES
Tél. 02 / 512.98.45

- C.E.D. SAMSON
Avenue Louise 485
1050 BRUXELLES
Tél. 02 / 720.71.80

- LARCIER
Rue des Minimes 39
1000 BRUXELLES
Tél. 02 / 512.47.12 ou 512.96.79

B. Textes légaux provenant d'organismes officiels

1. Titre :

Coordinations officieuses des textes législatifs et réglementaires : Handicapés

Editeur : Ministère de la Prévoyance
Sociale
Rue de la Vierge Noire 3 C.
1000 BRUXELLES
Tél. 02 / 512.78.60
512.79.80

Mode d'acquisition et prix :

Pour le document de base et
13 mises à jour, le prix est
de 200 francs à verser au
C.C.P. 000-2005860-94 - Comp-
tabilité Générale - Recettes
du Ministère de la Prévoyance
Sociale.

2. Titre : Coordination officieuse "Textes
Législatifs et réglementaires
concernant le Reclassement Social
des Handicapés."

Editeur : Fonds National de Reclassement
des Handicapés

Mode d'acquisition et prix :

Versement anticipé du prix des
ouvrages désirés au C.C.P. n°
000-0264531-12 du FNASH (mention
du titre de l'ouvrage et des ac-
cessoires désirés).

- a. texte complet + mises à jour
+ classeur : 460 Frs
- b. texte complet, sans classeur
420 Frs
- c. possibilité d'acheter des
mises à jour séparément, le
prix varie suivant l'import-
tance de la mise à jour.

II. - DROITS DES HANDICAPES

Les titres repris dans ce second groupe
représentent des réalisations qui donnent
une version retravaillée et plus aborda-
ble des textes législatifs.

Souvent la présentation des avantages légaux plus particulièrement destinés aux handicapés, est complétée par d'autres domaines tels que les avantages fiscaux, les réalisations communales, les exonérations de taxes, l'aide sociale, le logement, etc...

1. Titre : **Guide des Handicapés**

Editeur : Direction Générale des Prestations Familiales et des Allocations aux Handicapés

- Ministère de la Prévoyance Sociale

- Service de la Politique des Handicapés

Mode d'acquisition : Demande écrite par la personne handicapée - Gratuit.

2. Titre : **Handicapés - Droits et Avantages
Education Permanente - Série :
Education Sociale**

Editeur : INFOR-FEMMES
Rue de Bréderode 29
1000 BRUXELLES

Mode d'acquisition et prix :

- 60 frs. si le document est
acheté sur place

- 80 frs. par la poste

3. Titre : **Le Handicape dans la Communauté**

Editeur : Fonds National de Reclassement
des Handicapés
Rue du Meiboom 14
1000 BRUXELLES

Tél. 02 / 218.30.80

Mode d'acquisition et prix : Gratuit et à retirer dans un des bureaux provinciaux du Fonds National ou à commander par écrit ou par téléphone.

HAINAUT : Grand Rue 67/69
7000 MONS

Tél. 065/31/91.21
22
23

LIEGE : Rue du Vertbois 23/25
4000 LIEGE

Tél. 041/23.68.97
23.69.13

"Résidence des Roches"
Route de Falize, 2 A
4890 MALMEDY

Tél. 080/77.82.28

LUXEMBOURG- NAMUR

"Résidence le Souverain"
Place Joséphine-Charlotte
5100 JAMBES

Tél. 081/22.91.65
66

4. Titre : Fonds National de Reclassement
Social des Handicapés

Editeur : même que pour titre précédent

Mode d'acquisition et prix : mêmes con-
ditions que la brochure :

"Le Handicapé dans la Commu-
nauté".

III. - REPERTOIRES D'ADRESSES

1. Titre : Adresses utiles aux Handicapés -
n° 45 des Dossiers de l'Aide
Sociale.

Editeur : Centre de documentation et de
Coordination Sociales
Rue des Riches-Clares 3
1000 BRUXELLES

Tél. 02 / 511.46.67

Mode d'acquisition et prix : Commande par téléphone ou virement de 275 Frs. au compte 702-0223452-63 en précisant l'intitulé du dossier et son numéro.

Pour mémoire car les stocks sont épuisés :

2. Titre : Institutions, Etablissements, Services et Associations pour Handicapés - Mesures Provinciales et Communales pour Handicapés

Editeur : Ministère de la Prévoyance Sociale.
Direction Générale des Prestations Familiales et des Allocations aux Handicapés
Service de la Politique des Handicapés
Rue de la Vierge Noire 3 C
1000 BRUXELLES
Tél. 02/512.78.60 ou 512.79.80

3. Titre : Répertoire des Institutions et mises à jour.

Editeur : F.N.R.S.H.
Rue du Meiboom 14
1000 BRUXELLES
Tél. 02 / 218.30.80

Modalités de paiement et prix :

- avec classeur : 250 frs.
- sans classeur : 60 frs.
- pour les modalités : voir 1ere partie - B.

Pierre VAN HAELEN
Assistant Social

Responsable de l'INFO-SOURDS
de Bruxelles.

Voir et Conduire

HISTORIQUE

Le conducteur sourd est avantagé par rapport à celui qui entend dans certaines situations de roulage, désavantagé dans d'autres. De diverses études, il ressort que la conduite sans audition revêt un degré de sécurité égal sinon supérieur à celle qui se fait dans le bruit. [Lessing 1962, Godart et Leroy 1967, Finever 1961...] Du reste, la majorité des compagnies d'assurances n'applique pas de tarif de souscription discriminatoire [UPEA, Test-budget 1976].

Les auteurs expliquent ces bons résultats par un niveau d'attention supérieur, une bonne mémoire visuelle et une aptitude développée à percevoir une présence.

De plus, la voiture représente, pour un sourd, non seulement un moyen DE communication, mais un moyen d'ENTRER EN communication. Le droit de conduire est perçu comme une émancipation, une manifestation tangible de son intégration sociale. La délivrance du permis de conduire marque une étape dans sa vie. Il est conscient aussi que sa conduite garantit le droit des sourds à la circulation automobile.

C'est l'exercice de cette responsabilité partagée qui a convaincu le législateur de considérer les MALENTENDANTS et les SOURDS comme aptes, s'il n'y a pas de troubles de l'équilibre surajoutés.

Circulaire au Corps Médical
Moniteur Belge du 03.02.1967, page 1129].

LA FORMATION

Cependant, une difficulté subsiste : la formation. Les sourds ne peuvent pas profiter des leçons données dans une auto-école.

D'autre part, bon nombre d'entre eux sont limités dans leur connaissance de la langue écrite. Ce qui les place dans une situation défavorable à l'examen théorique.

Par contre, ils disposent d'une langue des signes. Cette langue permet de communiquer sans entrave et d'apprendre comme tout le monde. Associée à la parole ou alternée avec elle, cette langue introduit au texte écrit et mène l'aspirant-conducteur plus sûrement à la connaissance des règles de la circulation routière.

Monsieur CERISE, Directeur de l'IRSA (Centre d'enseignement et d'éducation pour enfant à l'ouïe ou à la vue déficiente) fut, en 1968, intéressé à la conduite automobile par les grands élèves de son école, et plus tard, par des adultes issus de divers coins du pays. Dès lors, des sessions de Cours théoriques de 40 heures chacune sont organisées deux fois par an. La formation et les examens sont organisés en concertation avec le Ministère des Communications, le Groupement des Organismes de Contrôle Automobile et le Service du Permis de Conduire de l'Administration des Transports.

Monsieur CERISE a la qualification d'audiopédagogue, de moniteur agréé d'Auto-Ecole et le titre d'interprète-juré. Il accompagne les candidats Sourds au Centre d'Examen afin de traduire dans la Langue des Signes les questions de l'épreuve.

Pour tous renseignements : Monsieur CERISE
Tél.02/720.47.63 (soir)
Formateurs : Tél.02/374.90.90 ext.72/77/41

Téléphone

DETENEURS DE TELEPHONES GRAPHIQUES

1. FEDERATION FRANCOPHONE DES ASSOCIATIONS DE SOURDS (F.F.A.S.) et INFO-SOURDS (BRUXELLES & BRABANT WALLON)

02 / 217.04.74

Mr. HAYARD

041 / 57.59.13

2. ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS DEFICIENTS
AUDITIFS FRANCOPHONES (A.P.E.D.A.F.)
Secrétariat 02 / 242.13.43
3. COMMISSION FRANCOPHONE DU LANGAGE DES SOURDS
(C.F.L.S.)
Mr. & Mme RASQUINET 02 / 771.77.54
Bureau de Recherche 02 / 538.23.22
4. LIGUE BELGE CONTRE LA SURDITE
Mr. & Mme DE CONINCK 02 / 465.60.87
Melle B. BENNERT 02 / 767.36.12
5. COLLECTIF RECHERCHE ET EXPRESSION (C.R.E.E.)
02 / 762/57/30
6. FOYER DES SOURDS ET MALENTENDANTS DE LA
PROVINCE DE LIEGE et
INFO-SOURDS (LIEGE)
041 / 41.39.96
7. FEDERATION ROYALE DES ASSOCIATIONS DES SOURDS
DE BRUXELLES ET DES FAUBOURGS
02 / 218.32.22
8. FOYER DES SOURDS (La Charrette)
02 / 762.73.98
Mr. FRANCOIS J. 02 / 672.54.82
9. ARTS & CULTURE
Mr. NAESSENS 02 / 465.61.94
10. LIGUE SPORTIVE FRANCOPHONE DES SOURDS
Mr. FRANCOIS J. 02 / 672.54.82
Mr. VERHELST 02 / 427.31.85
11. INSTITUT ROYAL DES HANDICAPES DE L'OUÏE
ET DE LA VUE (I.R.H.O.V.) -
041 / 23.62.16

12. INSTITUT ROYAL POUR SOURDS & AVEUGLES
(I.R.S.A.)
02 / 374.90.90
13. INSTITUT PROVINCIAL POUR HANDICAPES DE
L'OUÏE ET DE LA VUE
02 / 465.56.94
14. CENTRE "COMPRENDRE ET PARLER"
02 / 770.24.80
15. CENTRE MEDICAL D'AUDIOPHONOLOGIE
02 / 648.26.92
16. TELE-SERVICE LIEGE - RIVE DROITE
041 / 42.03.47
17. TELE-ACCUEIL LIEGE
041 / 42.77.78
18. TELE-ACCUEIL LUXEMBOURG
063 / 22.06.27

Extraits de Presse

INCROYABLE ... MAIS VRAI !

Une jeune étudiante britannique de l'Académie Royale de Musique fait l'admiration de ses professeurs et de tous les spécialistes.

Sourde et muette, Evelyn 18 ans, suit des cours de piano et d'instruments à percussion avec des résultats remarquables.

"J'entends les sons à travers mon corps, explique-t-elle. Les vibrations me parviennent par le bout de mes doigts, mes mâchoires et même mes cheveux. Lorsque je me suis présentée à l'Académie, tous les professeurs me firent comprendre que ma candidature était ridicule. Aujourd'hui, je suis la meilleure élève de la classe.

Evelyn, qui a franchi à sa manière "le mur du son", a aussi appris à lire sur les lèvres :
"Depuis que j'ai reconstruit un jeune homme dont je veux absolument comprendre chaque mot qu'il me dit."

Extrait du "LE SOIR ILLUSTRÉ" du 21-06-84 n° 2713

FAUT-IL EN RIRE OU PLEURER ?

DANGERS DE LA SIESTE

Un pêcheur de Saint-Tropez vient d'apprendre en consultant un médecin que, depuis seize ans, il avait une oreille bouchée par... une perle de culture.

La famille s'est souvenue que la fille du malentendant avait à l'époque cassé un collier près de son père endormi. Elle en avait retrouvé toutes les perles sauf une ...

Extrait du Journal "LE SOIR" du 1-06-84

Une Anglaise de nonante-trois ans, qui avait l'habitude de participer à des voyages organisés en car, s'est vu interdire de participer désormais à de tels voyages. Les passagers n'en finissent pas de porter plainte contre elle.

Motif : complètement sourde, elle hurlait pour se faire entendre, croyant que personne ne la comprenait.

Extrait du "LE SOIR ILLUSTRÉ" du 14-06-84 n°2712

DIALOGUE DE SOURDS ...

Le Président du Tribunal d'Instance de Dortmund (R.F.A.) a acquitté un prévenu après avoir constaté que la communication avec lui ainsi qu'avec le principal témoin à charge était impossible: les deux hommes étaient sourds.

Selon les sources judiciaires, l'accusé, âgé de 40 ans, était soupçonné d'avoir dérobé après une soirée bien arrosée, 1.000 Marks (20.000 FB) et des vêtements à un ami souffrant également de surdité.

Leurs dépositions dans la langue des sourds-muets, traduites par un interprète, a fait apparaître des contradictions. Celles-ci n'ont pu être levées, car, a souligné l'interprète, les deux sourds n'étaient pas capables de s'exprimer de manière suffisamment précise.

Résigné, le Président du Tribunal a acquitté le prévenu.

Extrait de "L'ECHO DU CENTRE" du 28-08-84.

Informations

L'IRSA, Centre d'Enseignement et d'Education pour Enfants à la Vue et à l'Ouïe Déficiente, a décidé de créer un "Centre d'Apprentissage et d'Intégration Professionnelle" s'adressant principalement à des jeunes, de 16 à 25 ans, handicapés sensoriels qui ont des difficultés à s'insérer dans le monde du travail pour divers motifs :

- absence d'emploi,
- poste de travail mal adapté aux difficultés du handicapé,
- formation professionnelle insuffisante vu la scolarité tardive et irrégulière ou vu l'existence d'un handicap associé au handicap principal.

Cette structure sera opérationnelle au plus tard en septembre 1984 et permettra à 9 jeunes de se perfectionner dans des activités comme :

- la peinture
- le jardinage
- la menuiserie
- la cuisine, etc.
- l'électricité

Pour tous renseignements, s'adresser :

APPRENTISSAGE ET INTEGRATION PROFESSIONNELLE
Chaussée de Waterloo 1504
1180 BRUXELLES

Tél. 02 / 374.90.90

LES LUNDIS DU CINEMA...

Pour ceux qui aiment aller au cinéma, sachez-vous que depuis le lundi 20 août dernier, la plupart des salles (exactement 447) dans tout le pays accordent une réduction jusqu'à 40 % du prix habituel.

Donc, tous les lundis, vous ne paierez que 120 francs au lieu de 150 ou 200 francs.

Une initiative très heureuse.

CARNET BLANC

On nous prie d'annoncer le mariage de Philippe DE BOCK et Bernadette BODEUX, le samedi 25 août à Lambermont.

Le Foyer de l'Amicale Silencieuse Verviétoise présente aux jeunes époux ses chaleureuses félicitations.

Rubrique sportive

CALENDRIER SPORTIF POUR LA SAISON 1984/1985

CHAMPIONNATS NATIONAUX

Bowling à Gand	/10/84
Echecs à Turnhout	13/10/84-10/11/84 8/12/84-26/01/85
Billard B. à Anvers	12/01/85
Bande à Bruges	19/01/85
A. à Anvers	9/02/85
Cross-Country à Courtrai	2/02/85
Tennis de Table double à Mons	2/03/85
simple à Gand	16/03/85
Natation à Woluwé	11/05/85
Tennis simple à Woluwé	7et8/06/85
Athlétisme à Courtrai	15/06/85

Cyclisme à Bruges 29/06/85
Tennis double à Woluwé septembre 1985.

COUPES NATIONALES

Bowling à Mons ²⁷
~~3~~/10/84
Tennis de Table à Gand 17/11/84
Volley-ball à Bruges 26/01/85
Football à Anvers 4/05/85

COUPES DE WALLONIE

Football à Liège 1/09/84
Tennis de table à Bruxelles 13/04/85
Bowling à Mons 27/04/85

TOURNOI INTERNATIONAL DE TENNIS A NIVELLES
----- DU 22 AU 28 JUILLET 1984 -----

Résultats :

COUPE DRESSE (Messieurs)

1. ITALIE - 2. ALLEMAGNE DE L'OUEST - 3. ESPAGNE -
4. GRANDE-BRETAGNE - 5. BELGIQUE - 6. SUEDE -
7. U.S.A. - 8. FRANCE - 9. HOLLANDE.

COUPE MAERE (Dames)

1. ALLEMAGNE DE L'OUEST - 2. U.S.A. - 3. ITALIE -
4. HOLLANDE - 5. FRANCE - 6. GRANDE-BRETAGNE -
7. BELGIQUE

VOYAGE en **USA**
1985



à l'occasion des XV emes JEUX MONDIAUX des SOURDS
A LOS ANGELES 10 - 20 JUILLET

Nous vous proposons un beau voyage aux U.S.A.
Un circuit de 15 à 20 jours en Californie, avec
en plus la possibilité d'assister au JEUX DES
SOURDS du monde entier, du 10 au 20 juillet 1985
à Los Angeles.

Un programme plus détaillé ainsi que le prix
du voyage pourront vous être communiqués vers la
fin du mois de novembre 1984.

Si ce projet vous intéresse, veuillez écrire
ou téléphoner, en laissant vos noms et adresses,
à :

INFO-SOURDS DE BRUXELLES
Rue Saxe-Cobourg 38
1030 BRUXELLES

Tél. 02 / 217.04.74 TTY

L'héritage des sourds

La guerre des méthodes

Malheureusement, l'histoire des sourds américains ne serait pas complète sans faire mention de cette guerre.

Pour cette controverse, pourquoi cette division parmi les spécialistes de la surdité ? Pourquoi une telle dépense d'énergie aussi mauvaise pour des enfants sourds qui ont déjà des problèmes de communication ?

Les sourds sont des individus d'apparence normale, au contraire de certaines autres infirmités. La surdité n'est pas visible tant que la personne sourde ne se trahit pas par certains faits : l'utilisation de la LS par exemple ou le fait de ne pas répondre lorsqu'on parle dans son dos, ou encore porter une prothèse auditive. Certains parents ne veulent pas admettre que leur enfant est handicapé ou différent des autres. En général, lorsque les parents apprennent que leur enfant est sourd, leur premier réflexe est de chercher un moyen de le guérir, d'attendre un miracle ou un remède qui rendra leur normal. Le mot "normal" revient presque toujours dans une conversation avec des parents d'enfant sourd. Un courant de pensée veut que l'on doit donner aux parents l'espoir et l'assurance que leur enfant peut apprendre à parler et à lire sur les lèvres et ceci en utilisant les moyens pour s'adapter au monde des entendants en tant que personne "normale". Combien de personnes sourdes désireraient que cela soit vrai. Elles aimeraient bien que ce soit aussi simple mais savent par expérience que ce n'est pas aussi simple.

L'oralisme n'est pas la voie la plus facile, les parents en sont-ils conscients ? Certainement pas ! Ils doivent éviter les signes, on le leur dit. S'ils les utilisent ou permettent à leur enfant de "signer" ils retardent ou ruinent le développement oral. On leur rappellera que l'utilisation des signes deviendra une "béquille" dont l'enfant dépendra et ainsi, négligera le langage et la lecture. En d'autres termes, signer est mauvais pour ceux qui désirent développer la parole. Cette bagarre contre les signes a alarmé les parents d'en-

fants sourds. De nombreux parents ont appris que ceux qui utilisaient les gestes, avaient un "esprit de clan" et qu'en grandissant, ils vivraient dans le ghetto des sourds. Les parents ne réalisent que souvent trop tard que des contacts avec des sourds adultes peuvent être positifs, les aider et permettre un développement harmonieux et et constructif de leur enfant. Très souvent, l'adulte sourd qu'ils ont eu la chance de rencontrer, devient un modèle pour leur enfant.

Ces tentatives de personnes entendantes, demandant à l'enfant sourd de parler, parler et encore parler, en lui défendant l'utilisation de sa langue maternelle, sa façon de communiquer, refusant à l'enfant le contact avec la communauté des sourds, sont ressenties par de nombreux sourds comme cruelles, non réalistes et injustes. Les personnes qui le font ne penseraient jamais à donner à un enfant aveugle une paire de lunettes, en lui demandant : "Vois, vois, vois !" ou encore, ils trouveraient monstrueux d'enlever les béquilles à un enfant estropié. Néanmoins, dans leur détermination de faire d'un enfant sourd, un enfant "normal", ces mêmes personnes inconsciemment, nient le droit de l'enfant sourd à être lui-même. Ils sont tout simplement en train de dire que c'est mauvais d'être sourd.

Normal ? Qu'est-ce qu'une personne sourde normale ? Les personnes sourdes se sont souvent posé la question. Une personne normale ? Est-ce une pauvre imitation d'une personne entendant ? Est-ce prétendre comprendre, sourire et approuver par un hochement de tête à ce qui se dit quand on ne comprend pas vraiment ? Normal ? Est-ce rejeter la LS car c'est le chemin de la facilité ou parce que les entendants ne l'utilisent pas, ou pour pouvoir être classés parmi les sourds normaux ? Normal ? N'est-ce pas admettre son infirmité et apprendre à faire face avec ses propres moyens ?

Pourquoi certaines personnes essaient-elles de faire d'une personne sourde normale, une personne anormale ? Pourquoi essayer de provoquer un sentiment d'infériorité à une personne sourde alors qu'initialement, cette dernière voyait la vie comme un défi à relever. Pourquoi tant de cruauté, tant de problèmes inutiles sur le chemin d'une personne sourde ? Pourquoi interdire le droit à l'u-

tilisation de leur manière -naturelle- de communiquer ? Ironie, les sourds ne sont que rarement, voire jamais, consultés sur ce qu'ils croient être le mieux pour eux. Ne serait-il pas intéressant de voir ces personnes qui pensent connaître ce qui est le mieux pour les sourds ? Ne serait-il pas intéressant de les rendre sourdes pour un instant, expérience de frustration, cherchant désespérément à comprendre ce qui se dit ? C'est une des questions parmi tant d'autres, que les sourds se posent. Mais la question primordiale reste : "Quest-ce qui est faux : à être sourd et à essayer de vivre avec sa surdité ?".

La controverse

Dès le XVIII^e siècle jusqu'au XX^e siècle, des centaines d'articles ont été imprimés, des salves de critiques partirent de part et d'autre. Des revendications et contre-revendications ont été faites dans chaque camp, essayant de convaincre parents et supporteurs.

Lorsque les oralistes, les "purs", proclamèrent que l'oralisme était la solution, les partisans du système combiné démontraient qu'il était nécessaire d'adapter la méthode à l'enfant et non l'enfant à la méthode. Résumés de recherches, rapports, statistiques étaient utilisés pour mieux convaincre, augmentant la confusion des parents qui n'y connaissaient pratiquement rien. Des personnes sourdes étaient soigneusement sélectionnées pour porter témoignage afin de montrer la "meilleure voie".

La controverse divisa les familles, provoqua des séparations et même des divorces. Elle rendit adultes et enfants sourds amers, laissant des cicatrices pour la vie entière. Au Nebraska, sur son lit de mort, une mère demanda à son fils sourd de lui promettre de ne jamais utiliser les gestes. Bien qu'il ait suivi une école oraliste prestigieuse, jamais il ne réussit à parler de façon intelligible. Résultat de cette promesse, sourds et entendants ne le comprirent jamais et chaque fois qu'il conversait avec l'une ou l'autre partie, il devait utiliser le bloc et le crayon.

Les enfants qui ne réussirent pas dans l'oralisme ont été étiquetés "les ratés de l'oralisme"

et envoyés dans un école avec un système des plus souples. Les directeurs de ces écoles se plaignaient que leur école était devenue un "dépotoir" pour les ratés de l'oralisme. Comme les enfants arrivaient très tard chez eux - vers 10 ans environ - il leur était tout à fait impossible de rattraper le temps perdu.

Contrairement à une croyance largement répandue, la plupart des sourds adultes ne sont pas opposés à l'enseignement de la parole. James L. Smith président de l'ANS, déclarait en 1904 : "Nous sommes amis et défenseurs du langage et de l'entraînement au langage mais pas pour tous les sourds. Afin de permettre aux sourds d'atteindre un niveau social, intellectuel et leur apporter le bonheur dans ce monde, une adaptation et une combinaison des méthodes est nécessaire." Approbation de la majorité des sourds avec une réserve supplémentaire. Ils ont en effet exprimé à plusieurs reprises, leur inquiétude en ce qui concerne la trop grande place que l'on donnait à l'apprentissage de l'articulation au dépend de l'éducation. "A quoi cela sert-il d'être capable de parler si vous n'avez rien à dire ?" tel était le refrain populaire.

W.L. HILL, personne sourde et éditeur d'un journal, disait : "Mon objectif en allant à l'école était d'obtenir une éducation et pas simplement une manière de communiquer avec les entendants."

Isaac GOLDBERG disait : "Ce que je suis aujourd'hui ne vient certainement pas de mon habilité à parler ou à lire sur les lèvres." Goldberg était un produit de l'oralisme, un chimiste et un inventeur de parfums.

Néanmoins, la domination des oralistes, durant les années 1860 et suivantes, ont eu un profond impact sur la vie des sourds, le plus souvent négatif. Résultats : A professeurs sourds souvent en voie de disparition, prédominance des écoles oralistes. Avec la répression : bourrage de crâne, être comme les entendants.

En 1904, le Dr. James L. Smith, un professeur de l'école du Minnesota, disait : "Les ennemis de la LS ne se limitent pas à ceux qui la décrivent et demandent sa complète abolition. Les ennemis les plus dangereux sont dans le camp de ses amis, ce

sont les personnes qui la maltraitent ou l'utilisent mal. La LS correctement utilisée, est une langue gracieuse, belle, puissante. Malheureusement, par insouciance ou ignorance, elle est mal utilisée et devient disgracieuse et incompréhensible.

Lorsqu'en 1912, à l'école new-yorkaise des sourds, pour lutter contre la pression des partisans de l'abolition de la LS en faveur de l'oralisme dans l'éducation de l'enfant sourd, le directeur de l'école, H. Currier, décida de demander l'avis des leaders sourds de l'époque. Il reçut tant de réponses qu'il décida de les publier dans un livre : "Le Sourd : By Their Fruits we shall know them" ("Je les reconnaitrai à leurs fruits")

Petit à petit, de plus en plus de personnes réalisaient que limiter l'éducation d'un enfant sourd à un programme purement oraliste, n'était pas la garantie d'une bonne prononciation, ni même d'une bonne lecture labiale. Les chercheurs commençaient à trouver évident que l'usage précoce de la LS ne devait pas retarder le développement du langage de l'enfant. Etude d'enfant sourd de parents sourds, avec les mêmes conclusions que chez nous. Exemple : enfants sourds et entendants de parents sourds.

En 1960, Stokoe publie les premiers fruits de ses recherches. Il était pratiquement le seul à considérer la LS comme une langue à part entière. Stokoe définit la ASL comme une langue maternelle naturelle. La langue maternelle est le premier langage qu'un individu apprend à utiliser pour une conversation normale. Il est prouvé que chaque être possède une capacité de langage. La langue maternelle d'un individu dépend de la langue que l'on parle autour de lui et également de sa capacité à recevoir tous les signaux de cette langue.

40 % du message se lit sur les lèvres.

George W. Veditz, le septième président de la NAD, considère la LS comme le plus noble cadeau que Dieu ait offert aux sourds.

60 % des signes américains sont d'origine française.

Premières traces de la LS dans les couvents italiens en l'an 530 chez des moines bénédictins faisant voeu de silence. Ils communiquaient en LS

pour les besoins journaliers. C'est également un moine, Pedro Ponce qui utilisait la LS pour travailler avec un élève sourd.

En Amérique, on trouve des traces : en 1790, un portraitiste sourd, John Brewster, pouvait écrire bien et converser en signes. Sur les côtes du Massachussets, on retrouve les signes dès le milieu du XVIIIe siècle.

Extrait de la Revue
"Le Messenger"

Agenda

AMICALE DES SOURDS - MUETS DU TOURNAISIS

Les Jeunes de l'Association des Sourds
et Malentendants du Tournaisis vous invitent
à leur

SOUPER AUX MOULES

Le samedi 13 octobre 1984 à partir de
17 heures.

A leur local : Rue des Choraux 27
7500 TOURNAI

Vous êtes tous cordialement invités.

Le Comité.

Réservation : Versement au CCP 000-0270941-20

Téléphone : 069/66.35.63

Moules / Frites 180 F.

Filet américain / Frites 180 F.

Enfants : - 12 ans 100 F.

Association des Sourds et Malentendants du
Tournaisis

----- local : Rue des Choraux 27 - 7500 Tournai -----

- Samedi 29 septembre 1984
 - Assemblée Générale de la F.F.A.S. à Tournai
 - Banquet
 - La F.F.A.S. établira le programme de la journée

- Samedi 13 octobre 1984
 - 17 h. Souper aux moules organisé par les Jeunes de l'Amicale

- Dimanche 28 octobre 1984
 - 13h30 Réunion mensuelle, jeux de cartes, dés, divers.
 - Cadeaux de présence pour les membres de 1983

- Dimanche 25 novembre 1984
 - 16 h. Goûter de Saint-Nicolas, gratuit pour les membres, 120 f. pour les non-membres
 - Distribution des cadeaux de nouvel-an aux 3 x 20 ans et aux membres
 - Dernier délai pour les cotisations pour 1985 : Membres 300 frs. - Pensionnés 250 frs.
 - Jeux de cartes, dés, divers.

- Samedi 1er décembre 1984
 - 14 h. Réunion des Jeunes
 - 15 h. Départ pour le patinage
 - Retour au local pour nouvelles, discussions...

- Dimanche 23 décembre 1984
 - 13h30 Réunion spéciale pour Noël, Jeux de cartes, dés, divers.

Fédération Royale des Associations des Sourds
de Bruxelles et des Faubourgs.

----- local : Rue Saxe-Cobourg 38 - 1030 Bruxelles. -----

- vendredi 12 octobre 1984
20 h. Club des Jeunes Sourds de Bruxelles
(CINEMA)
- samedi 13 octobre 1984
12 h. Banquet des Jubilés de la Silencieuse
Whist
- samedi 20 octobre 1984
20 h. Kermesse aux boudins
- samedi 27 octobre 1984
20 h. Dégustation de crêpes - Section Bowling
- samedi 3 novembre 1984
20 h. Banquet de clôture de la saison de
tennis.
- du vendredi 23 au dimanche 25 novembre 1984
Exposition des ouvrages manuels :
vendredi 23 de 20 h. à 22 h.
samedi 24 de 14 h. à 22 h.
dimanche 25 de 11 h. à 22 h.
- dimanche 25 novembre 1984
11 h. Banquet de l'Abbé de l'Epée.
- samedi 1er décembre 1984
16 h. Fête de la Saint-Nicolas par la R.L.S.B.
- dimanche 9 décembre 1984
15 h. Fête de Noël par le Cercle des Femmes
- vendredi 14 décembre 1984
20 h. Fête de Noël du Club des Jeunes Sourds
- dimanche 23 décembre 1984
15 h. Goûter de Noël de la FRASB
- lundi 31 décembre 1984
20 h. Réveillon du Nouvel An.

En dehors de ces dates, la Maison des Sourds
est ouverte tous les vendredi et samedi à
partir de 19 h.

Foyer des Sourds et des Malentendants de la
Province de Liège

----- local : Rue Waleffe 2 - 4020 LIEGE -----

- dimanche 30 septembre 1984
14 h. Concours de belote, scrable et échecs.
- Samedi 6 et dimanche 7 octobre 1984
Exposition l'ouvroir.
- Vendredi 19 octobre 1984
Fondue organisée par C.L.L.G.
- Samedi 27 octobre 1984
14 h. Promenade à la Foire
20 h. Conférence
- Dimanche 28 octobre 1984
14 h. Concours belote, scrable et échecs
- Samedi 10 novembre 1984
19h30 Conférence
- Samedi 17 novembre 1984
Spectacle
- Dimanche 18 novembre 1984
Banquet Annuel Abbé de l'Epée et 120ème
anniversaire Mutuelle.
- Dimanche 25 novembre 1984
14 h. Concours de belote, scrable et échecs.
- Jeudi
Visite de la fabrique de sucre à Oreye
et du château de Bilzen.
- Samedi 1er décembre 1984
19h30 Conférence au Foyer
- Samedi 8 décembre 1984
16 h. Saint-Nicolas pour les Enfants
- Samedi 15 décembre 1984
15 h. Saint Nicolas pour les 3 x 20 ans
- Lundi 24 décembre 1984
Réveillon de Noël (Bal)
- Lundi 31 décembre 1984
Bal de Nouvel-An

Le Foyer est ouvert tous les mardi et samedi
à partir de 18 heures.

Amicale Silencieuse Verviétoise

local : Rue Neuve 75 - 4820 DISON

- Dimanche 21 octobre 1984
14 h. Réunion ordinaire - jeux culturels
- Dimanche 25 novembre 1984
14 h. Réunion Générale - jeux culturels
- Samedi 8 décembre 1984
16 h. Finale des jeux culturels
- Dimanche 16 décembre 1984
14 h. Réunion ordinaire
- Lundi 31 décembre 1984
18 h. Réveillon Nouvel-An - Banquet

Amicale Silencieuse de Namur

local : Rue Jean Materne 175 - 5100 JAMBES

- Réunion tous les 4ème dimanche du mois
à 14 h.

Amicale Silencieuse de Charleroi

local : Collège du Sacré-Coeur

Boulevard Audent - 6000 CHARLEROI

- Réunion tous les 1er dimanche du mois
à 14 h.

Amicale Silencieuse Boraine

local : Rue Jules Destrée 272 - 7300 QUAREGNON

- Réunion tous les 2eme samedi du mois
à 14 h.

En souvenir de l'Abbé de l'Epée

à LIEGE

SAMEDI 17 NOVEMBRE 1984

à 20 H

SPECTACLE POUR TOUS

DIMANCHE 18 NOVEMBRE 1984

à 10 H

MESSE

à 11 H 30

VIN D'HONNEUR

à 13 H

BANQUET ANNUEL DE L'ABBE DE L'EPEE
avec la présence des délégués de la
plupart des Associations pour Sourds
de Belgique.

à 18 H

SOIREE AMICALE

Inscriptions : Foyer des Sourds
rue Waleffe, 2
4020 LIEGE

AU PLUS TARD POUR LE 5 NOVEMBRE 1984

à BRUXELLES

DIMANCHE 25 NOVEMBRE 1984

à 11 H 30

RENDEZ-VOUS A LA MAISON DES SOURDS

à 12 H

CEREMONIE D'HOMMAGE AUX MORTS

à 12 H 30

RECEPTION ET VIN D'HONNEUR

à 13 H

BANQUET ANNUEL DE L'ABBE DE L'EPEE

à 18 H

DIVERTISSEMENT & SOIREE AMICALE

Inscriptions : F.R.A.S.B. asbl
(MAISON DES SOURDS)
rue Saxe-Cobourg, 38
1030 BRUXELLES

AU PLUS TARD POUR LE 18 NOVEMBRE 1984

Centre info-sourds

BRABANT

INFO-SOURDS

c/o Maison des Sourds

Rue Saxe-Cobourg 38

1030 BRUXELLES

Tél. 02/217.04.74

Permanence : jeudi de 14 à 19 h.

HAINAUT

INFO-SOURDS

c/o Institut Provincial d'Enseignement Spécial

Rue du Temple 2

7410 GHLIN

Tél. 065/31.71.41

Ext. 238

Permanence : mardi de 10 à 18 h.

LIEGE

INFO-SOURDS

c/o Foyer des Sourds et Malentendants

de la Province de Liège

Rue Waleffe 2

4020 LIEGE

Tél. 041/41.39.96

Permanence : mardi de 14 à 19 h.

LUXEMBOURG

Courrier à adresser à Monsieur Domingue HALLEZ

Rue Laloux 1

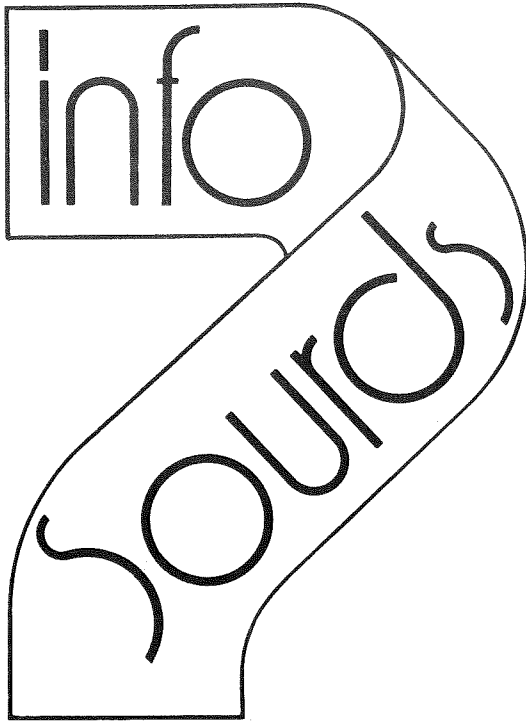
5394 MONT-GAUTHIER

NAMUR

Courrier à adresser à Madame Christiane BOVY

Rue Elie Bertrand 23

5740 BOIS-DE-VILLERS



MEMBRES DU COMITE DE REDACTION

Mrs. Jacques BRICHET - Paul CORTVRIEND
Alfred FIEVET - Claude STEENWERCKX
Melles Martine FRAITURE - Brigitte FRANCOIS

Envoyez vos articles destinés au n° 5 (janvier-février-mars 1985) de l'INFO-SOURDS JOURNAL à l'adresse suivante : 32, rue Capronnier à 1030 Bruxelles, avant le 30 novembre 1984.

Nous tenons beaucoup à ce que les textes soient bien rédigés.

LES ARTICLES N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS.

L'abonnement annuel, pour 4 numéros, est de 200 F. à verser au Crédit Communal de Belgique, compte n° 068-2030854-89 de l'INFO-SOURDS JOURNAL.